



# ACADÉMIE DE REIMS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES SESSION 2021

### Note aux candidats

Afin de permettre à chaque candidat d'aborder ces épreuves dans les meilleures conditions, la note ci-dessous présente les modalités d'organisation.

### Épreuves d'admissibilité du CRPE 2021

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. **Le niveau attendu** correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

Les **épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques**. Certaines questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie de ses cycles, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

### 1. Épreuve écrite de français : durée 4 heures/ 40 points

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs **connaissances sur la langue**. Elle doit aussi évaluer leur **capacité à comprendre, à analyser des textes** (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à **apprécier les intérêts et les limites didactiques** de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte trois parties :

- La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires (11 points).
- Une partie portant sur la **connaissance de la langue** (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique). Le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à des séries de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses sur des séries d'erreurs types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines et à commenter des faits de langue identifiés (11 points).

- Une **analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français**, choisis dans le cadre de l'école primaire, qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique) et **de productions d'élèves** de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement (13 points).

La correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat sont évaluées sur 5 points.

## **2. Épreuve écrite de mathématiques : durée 4 heures/ 40 points**

L'épreuve vise à **évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire** et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties :

- Une première partie constituée d'un **problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège**, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile (13 points).
- Une deuxième partie composée **d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie**, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines (13 points).
- Une **analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques** choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et **productions d'élèves** de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement (14 points).

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

**Pour chaque épreuve écrite, une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.**

## **II. Épreuves d'admission du CRPE 2021**

**Les deux épreuves** orales d'admission **comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer** avec clarté et précision, **à réfléchir aux enjeux** scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

## **1. Première épreuve orale : Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat (durée 1 heure/ 60 points)**

a - La rédaction préalable d'un dossier :

Le candidat, lors de son inscription au concours, a choisi un des huit domaines qui lui étaient proposés : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique et langue vivante étrangère (anglais, allemand, espagnol et italien).

### **INFORMATION IMPORTANTE POUR LES CANDIDATS ADMISSIBLES**

Dès le Jeudi 06 mai 2021, date de publication des résultats d'admissibilité, jusqu'au vendredi 14 mai 2021, avant 17h00 (cachet de la poste faisant foi), **le candidat admissible devra procéder à deux démarches obligatoires :**

#### **1<sup>ère</sup> démarche :**

**Le candidat adresse, en recommandé simple, un dossier de 10 pages maximum, annexes comprises (10 pages + la page de garde à télécharger– sommaire et bibliographie), en 4 exemplaires, au service des examens et concours, accompagné, s'il le souhaite, de sa version numérique (1 seule Clé USB). La version numérique devra être étiquetée (nom/prénom) et mise sous enveloppe fermée libellée à ses nom et prénom + mention de l'option choisie – et agrafée obligatoirement au 1<sup>er</sup> dossier constitué).** Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette date ne pourra être prise en compte. Il est enfin rappelé que tout dossier transmis hors délai ou portant sur un autre domaine que celui choisi lors de l'inscription conduira à l'élimination du candidat.

Adresse pour l'envoi postal des dossiers : **RECTORAT DE REIMS, Service DEC 4 – Bureau 27 à l'attention de Mme DEBETTE Christine – 1 rue Navier 51082 REIMS CEDEX**

#### **2<sup>ème</sup> démarche :**

**Le candidat devra également déposer ce même dossier professionnel en format numérique (version PDF) dans l'espace candidat CYCLADES (un fichier unique sous format PDF pour l'intégralité du dossier, page de garde, sommaire et bibliographie compris), et ce avant la date limite du vendredi 14 Mai 2021 – 17h00, dernier délai.**

Lien pour dépôt du dossier : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/login>

Le dossier devra se présenter de la façon suivante :

- page de garde pré-remplie : à télécharger sur l'espace « candidat » CYCLADE (Rubrique : mes formulaires) et à compléter

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/login>

- partie I : Synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;

- partie II : Description d'une séquence pédagogique en lien avec le sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

Le dossier, rédigé en recto simple, doit être **relié de préférence** (ou agrafé), dactylographié en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 et être ainsi présenté :

-dimension des marges (droite et gauche) : 2,5 cm à partir du bord ;

-en-tête et pied de page : 1,25 cm ;

-sans retrait en début de paragraphe.

Dans l'hypothèse où le dossier papier serait accompagné d'un support numérique « Clé USB », dans le but par exemple de présenter une œuvre audio ou une séquence vidéo, **le support numérique aura le même contenu que le support papier**, à savoir :

- le dossier sous format papier devra porter la référence de l'œuvre audio ou de la séquence vidéo enregistrée sur la « Clé USB »,

- le dossier sous format « Clé USB » devra contenir le fichier correspondant au dossier sous format papier ainsi que l'œuvre audio ou la séquence vidéo.

### **ATTENTION**

***Le candidat qui souhaite utiliser pendant l'entretien un document sur support « Clé USB » devra se munir de son ordinateur portable et d'une rallonge électrique. Une prise électrique usuelle sera mise à disposition.***

#### b - L'entretien avec le jury (sans préparation) :

Le candidat n'est pas autorisé à apporter son dossier et ses notes personnelles le jour de l'épreuve : le jury lui remettra un des 4 exemplaires adressés au service des examens et concours.

Durant 20 minutes au maximum, le candidat présente son dossier (20 points). L'entretien qui suit, d'une durée de 40 minutes (40 points), porte d'une part sur les **aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques** du dossier et de sa présentation, et d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur **sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.**

### **2. Deuxième épreuve orale : Entretien à partir d'un dossier (durée 1h15)**

Pour l'ensemble de l'épreuve orale n°2, le candidat prépare pendant 3 heures consécutives les deux sujets remis (Sujet activité physique, sportive et artistique et Sujet de mise en situation professionnelle).

Cette épreuve comporte deux parties.

La première partie permet **d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive** ainsi que la connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Pour cette première partie (40 points), le candidat se voit proposer un **sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.** Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

L'exposé du candidat ne doit pas excéder 10 minutes, l'entretien qui suit, 20 minutes. Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

L'interrogation des candidats portera sur l'acquisition des compétences attendues par les programmes aux trois cycles de l'école primaire dans les activités physiques, sportives et artistiques suivantes :

- **Activités athlétiques**
- **Activités aquatiques**
- **Jeux et sports collectifs**
- **Activités gymniques**

La seconde partie de l'épreuve vise à apprécier les **connaissances du candidat sur le système éducatif français**, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Cette seconde partie (60 points), consiste en un exposé du candidat (15 minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury qui porte sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (30 minutes).

L'exposé du candidat présente une **analyse de cette situation et des questions qu'elle pose**, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également **d'évaluer la capacité du candidat** à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

**NB : au terme de l'épreuve, le candidat devra laisser aux examinateurs les sujets sur lesquels il a composé, ainsi que ses feuilles de brouillon.**

Vous trouverez sur le site du ministère de l'éducation nationale des exemples de sujets :

<http://www.education.gouv.fr/cid4413/sujets-des-epreuves-ecrites-et-rapports-des-jurys-des-concours-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles.html>

**IMPORTANT** : Compte-tenu du calendrier prévisionnel des concours de recrutement de professeurs des écoles, les convocations des candidats admissibles aux dits concours seront déposées sur l'espace « candidat » CYCLADE. Une alerte sera envoyée sur l'adresse électronique renseignée au moment de l'inscription.

**Attention, pour la session 2021, les deux épreuves orales « Mise en situation professionnelle du candidat » (1<sup>ère</sup> épreuve orale) et « Entretien à partir d'un dossier » (2<sup>ème</sup> épreuve orale) se dérouleront selon le calendrier suivant :**

- **entretien à partir d'un dossier : du 31 mai 2021 au 07 juin 2021 inclus**
- **mise en situation professionnelle du candidat : du 08 juin 2021 au 15 juin 2021 inclus**

**Rappel** : Pour les épreuves d'admission, les candidats recevront une 1<sup>ère</sup> convocation pour l'épreuve « entretien à partir d'un dossier » aux environs du 20 mai 2021. La 2<sup>ème</sup> convocation pour l'épreuve « Mise en situation professionnelle du candidat » sera envoyée aux environs du 25 mai 2021.

Les convocations des candidats précisent les dates et lieux des épreuves. Tout retard à une épreuve est susceptible d'entraîner l'élimination du candidat.